

Département de la Haute-Corse – Commune de MONTE

CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DE MONTE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



Demande d'Autorisation Environnementale

Au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'Environnement

P.J n°51_Origine géographique des déchets

1. ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Le centre de tri et de valorisation de Monte est dimensionné pour le traitement et/ou le tri de 97 700 tonnes de déchets par an, provenant de la communauté d'agglomération de Bastia et des onze communautés de communes de Haute Corse, ainsi que de deux communautés de communes de Corse du Sud.

Ces différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) regroupent au total 261 communes pour un territoire de 5 930km².

La population recensée (INSEE 2019) correspondante est de 264 940 habitants sur les 343 700 que compte la Corse.

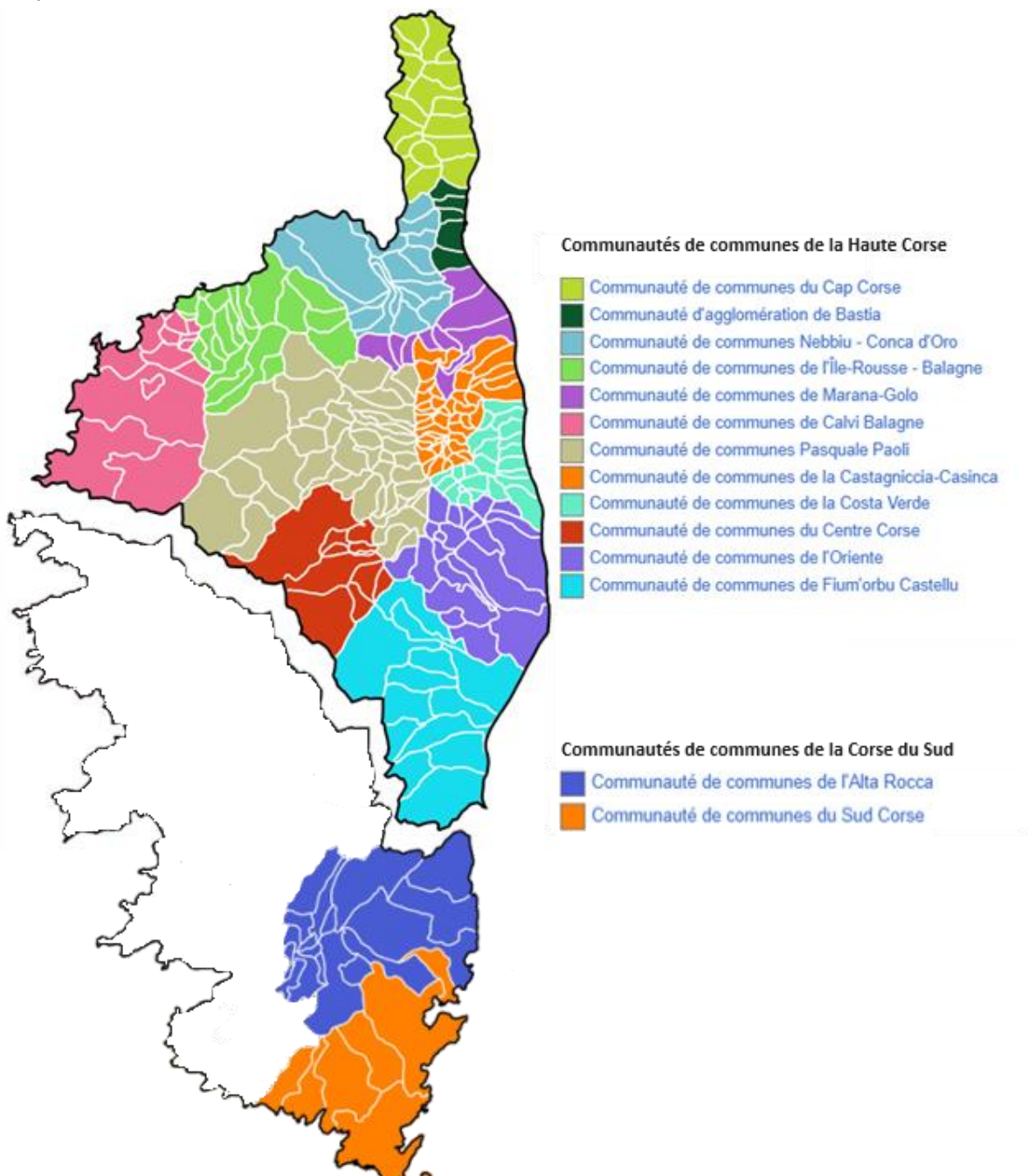


Figure 1 : Communautés de communes à l'origine des flux de déchets du CTV de Monte

➤ Dimensionnement de l'activité OMR

Le projet prévoit un gisement prévisionnel d'ordures ménagères résiduels de 57 500 tonnes par an. Néanmoins le dimensionnement technique du site, permettra d'accueillir **un total annuel de 75 720 tonnes** afin de répondre au besoin de la pointe estivale.

Une organisation opérationnelle adaptée permettra donc, de valoriser ce volume en gardant un débit horaire de 22,6 t/h et une disponibilité de 92%.

2. ORIGINE ET TYPE DE FLUX

Le centre de tri et de valorisation de Monte permet de réceptionner de manière séparée différents flux de déchets ménagers et assimilés définis par le Plan Territorial de Prévention de Gestion des Déchets (PTPGD) :

- Ordures ménagères résiduelles (OMr),
- Biodéchets issus des ménages et assimilés (collecte sélective),
- Emballages (collecte sélective),
- Déchets issus des déchèteries (bennes bois, tout venant et le cas échéant mobilier)
- Transit du papier, du carton et du verre réceptionnés en mono flux.

En considérant le maillage des équipements en Corse (plateformes de regroupement du tri, réseau de déchèteries, installations de tri du tout-venant et plateformes de compostage), la chalandise du centre de tri et de valorisation du Grand Bastia diffère suivant le flux considéré :

EPCI	Flux réceptionnés
Haute Corse	
Communauté d'Agglomération de Bastia	OMr, Biodéchets, DV, emballages, papier, carton, verre, tout venant, Bois, DEA
Communauté de communes Castagniccia-Casinca	
Communauté de communes Nebbiu-Conca d'Oru	
Communauté de communes Marana Golo	
Communauté de communes Costa Verde	
Communauté de communes Oriente	
Communauté de communes Fium Orbu Castellu	
Communauté de communes Cap Corse	OMr, emballages, papier, carton, verre, tout venant, Bois, DEA
Communauté de communes Pasquale Paoli	
Communauté de communes Centre Corse	

Communauté de communes Ile Rousse Balagne	OMr, emballages, tout venant, Bois, DEA OMr, emballages, tout venant, Bois, DEA
Communauté de communes Calvi-Balagne	
Corse Du Sud	
Communauté de communes Alta Rocca (littoral)	Emballages, tout venant, Bois, DEA
Communauté de communes Sud Corse	Emballages, Bois, DEA

Ces zones de chalandise sont susceptibles d'évoluer postérieurement à la mise en service du CTV, notamment pour les biodéchets et déchets verts, en fonction de la mise en services de nouveaux équipements de proximité (par exemple réorientation vers une bio plateforme de proximité qui serait créée). La logique qui prévaut est qu'un flux de déchet soit toujours orienté vers l'installation la plus proche de son lieu de production.

Le Centre de tri et de Valorisation de Monte permettra de sécuriser le service public de gestion des déchets, ainsi l'origine géographique des déchets prévue (dans la limite des capacités techniques et autorisées) est la suivante par ordre de priorité :

1. Déchets admissibles des collectivités ou déchets assimilés relevant de la chalandise du centre de tri et de valorisation,
2. Autres déchets admissibles ou déchets assimilés de la région Corse.